Diagonales : Le capital humain

24-06-2012

Au lendemain des Trente Glorieuses, les directeurs des ressources humaines ont progressivement pris le relais des directeurs du personnel. Derrière la modification de l'intitulé, c'était le changement d'état d'esprit dans l'exercice de la fonction qu'on voulait souligner. Aujourd'hui, c'est au tour des directeurs du capital humain de prendre, ici et là, la suite des DRH. Pourquoi ne pas prolonger, sur le plan comptable, la logique de ce renouveau ?

Appréhender le personnel comme un capital humain revient à le considérer comme un élément d'actif. Puisqu'il s'agit d'un actif qui s'use – un actif corporel –, il importe de l'amortir. Comptablement, les rémunérations viendraient s'imputer sur les dotations aux amortissements. Et les négociations salariales annuelles, plutôt que de porter sur les augmentations, viseraient le rythme de dépréciation du capital humain.

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com